

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 2

Artikel: Une dégradation militaire : à Lausanne, en 1798
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Quoi ! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
Des deux côtés je dois perdre la vie !
Que votre illustre Seigneurie
Veille me pardonner, puisqu'il me faut mourir.
Si j'ose tenter de m'enfuir ».
Il dit, et fuit en héros de garenne.
Caton l'aurait blâmé, je dis qu'il n'eut pas tort ;
Car le chasseur le voit à peine
Qu'il l'ajuste, le tire et.... le chien tombe mort.
Que dirait de ceci notre bon La Fontaine ?
Aide-toi, le ciel t'aidera.
J'apprécie fort cette morale-là.

Cette jolie fable, très spirituelle et dont le trait final si malicieux est inattendu, fut composée à Valence, en 1786, par Napoléon Bonaparte, âgé de dix-sept ans et déjà lieutenant d'artillerie ; c'est vers la même époque qu'il composa pour un cadran solaire l'inscription suivante :

L'ombre passe et repasse
Et sans repasser l'homme passe.

On le voit, Napoléon I^e avait un beau brin de plume à son épée.

Almanach national vaudois. — Sous ce titre, et à l'occasion des fêtes de l'indépendance, il vient de paraître chez M. Regamey et Cie, imprimeurs à Lausanne, un almanach dont la couverture est élégamment illustrée des écussons, en couleurs, des principales villes du canton. Nous avons parcouru avec beaucoup d'intérêt cette publication, qui contient, à côté de nombreuses annonces industrielles, divers souvenirs et particularités historiques heureusement choisis et accompagnés de nombreuses vignettes. Il nous suffira de citer ces quelques morceaux : Gabriel-Antoine Miéville. — Jean-Jacques Cart. — Organisation administrative du Pays de Vaud sous le régime bernois. — L'incident de Thierrières. — La prise de Berne. — Une fête civique en 1798. — Le 14 juillet 1798. — Fête patriotique du Grutli. — Le calendrier républicain. — La maison d'Ibrand Daux, et la page suivante que nous prenons la liberté de reproduire en partie :

Une dégradation militaire

A LAUSANNE, EN 1798

A peine les troupes françaises eurent-elles pénétré sur notre territoire, que le peuple des villes et des campagnes eut à se plaindre de la conduite des soldats, de leurs exigences, de leur attitude brutale, de leurs délits, même de leurs crimes. La Suisse était traitée en pays conquis. Les troupes qui passaient sur notre sol pour rejoindre l'armée d'Italie, pillaients à droite et à gauche, imposaient des réquisitions de toute espèce. Des hommes, des femmes et des enfants furent maltraités et le canton du Léman eut tout particulièrement à souffrir du passage de ces régiments. De nombreuses plaintes furent adressées à ce sujet au Directoire helvétique.

Les tribunaux militaires, les conseils de guerre n'atteignaient pas toujours les coupables et des plaintes arrivaient jusqu'aux Conseils helvétiques qui, par le Directoire, les transmettaient aux généraux français. On doit constater que les officiers supérieurs s'efforçaient de réprimer ces excès et de rétablir l'ordre.

Le *Bulletin officiel* mentionne à diverses reprises des poursuites exercées, des jugements prononcés par les autorités militaires françaises ou les autorités judiciaires vaudoises, contre des soldats délinquants ! Voici, entre autres, un récit communiqué au public par le Préfet national du Canton du Léman, et qui parut dans les journaux de l'époque, sous la signature de ce haut fonctionnaire Henri de Polier-Vernand :

Hier, 25 du courant, le nommé Maccard, sergent de la 1^e compagnie du 3^e bataillon de la 73^e demi-brigade française, a été solennellement cassé en présence des bataillons assemblés à cet effet sur la place de Montbenon et d'une foule de citoyens ; ce militaire s'est vu contraint de rendre les galons, marque distinc-

tive de son grade, pour de là être conduit dans les prisons de l'Evêché, d'où il sera envoyé sous escorte à Milan pour y être jugé par le Conseil de guerre de la division. Le dit Macard étant logé la nuit du 21 au 22 de ce mois chez le citoyen Jean-Pierre Bonnet, meunier à Seigneux, district de Moudon, est accusé d'avoir, étant pris de vin, donné un coup de sabre (le fourreau n'étant pas tiré) à la citoyenne Bonnet, son hôtesse, ce qui lui a fait une blessure assez considérable à la tête, quoique non dangereuse, et d'avoir ensuite cassé le bois d'une fenêtre du moulin et quelques carreaux de vitres. Il est convenu de ce dernier fait, mais nie le coup de sabre ; quoi qu'il en soit j'ai demandé justice au citoyen Woüillemont, chef de la 73^e, et il n'a pas hésité à prononcer provisoirement la cassation du coupable et son renvoi au Conseil de guerre.

Le caporal et le grenadier de la même demi-brigade qui, étant ivres, ont insulté et frappé trois citoyens et deux citoyennes, sur la chaussée auprès de l'auberge de la Croix-Blanche, le 23^e courant dans l'après-midi, ont été cassés de caporal et de grenadier, et mis à la queue des compagnies ; ils sont conduits à Milan au Conseil de guerre ; le citoyen chef m'a donné sa parole qu'ils seront punis exemplairement et que le jugement me sera envoyé ; l'assassin de l'aubergiste de la *Liberté*, à Bex, est dans les fers et sera jugé en conformité des lois ; les verbaux de tous les délits commis par les militaires français sont adressés au Directoire exécutif, ensuite de ses ordres, et il pourra auprès du général en chef non seulement à leur punition, mais pour prévenir de pareils désordres par tous les moyens qu'une discipline exacte et sévère peut présenter.

Pommes meringuées. — Faites sauter dans sept onces de beurre et pareille quantité de sucre en poudre, neuf onces de pommes de reinette, épluchées en quartiers et émincées, de l'épaisseur d'une pièce de 50 centimes. Lorsqu'elles sont cuites dressez-les en dôme sur un plat; battez en neige quatre blancs d'œufs dans lesquels vous mettez quatre onces de sucre en poudre. Masquez les pommes d'une couche égale de ces blancs d'œufs, saupoudrez de sucre en poudre et faites prendre couleur au four chaud. On peut ajouter de la vanille ou le zeste d'un citron.

Citrons. — Comment conserver, en évitant les moisissures, les citrons si précieux pour toutes sortes d'usages ? Sans parler du « grog », révulsif et sudorifique, le citron, ou plutôt son jus albuminé, recélant l'acide citrique, guérit les maux de gorge pour peu qu'on le prenne au début.

Une prudente ménagère a donc toujours des citrons en réserve, mais il faut les conserver. Or, d'après le *Scientific American*, on peut y parvenir pratiquement, en les mettant dans de l'eau fraîche renouvelée chaque semaine, les citrons mûrisseront et deviennent juteux. Ils peuvent être ainsi conservés pendant plusieurs mois.

Boutades.

Dans une agence de mariage, une vieille dame, absolument horrible, se présente. Et minaudant, elle dit à l'agent :

— Pensez-vous me trouver un parti ?
— Mais je n'en désespère pas, madame... Il peut se présenter un aveugle.

Un mari est toujours inquiet, quelque pure que soit sa conscience, quand sa femme lui apprend qu'il a rêvé tout haut et refuse de lui répéter ce qu'il a dit.

Le père Bec-Salé, un vieil ivrogne possesseur d'un nez rutilant, dont on lui fait compliment :

— Un vrai phare, lui dit-on.
— Oui, monsieur, un phare pour indiquer qu'il ne passe pas beaucoup d'eau dessous.

Le président du tribunal essaie de réconcilier deux époux :

— Comment voulez-vous que je prononce le divorce contre vous ? Vous ne vous êtes seulement jamais battus.

Le mari avec un soupir :

— Ce ne sont pourtant pas les occasions qui nous ont manqué !

Compliments délicats :

Oui, je l'avoue, dit une vieille coquette, je n'ai pas beaucoup changé, monsieur, et je vais vous le prouver en vous montrant le portrait qu'un photographe a fait de moi quand j'étais jeune fille.

— Ah ! la photographie était déjà inventée !

Dans le cabinet du Juge d'instruction :

Le prévenu, très chic, monocle à l'œil :

— Enfin, M. le juge, que peut-on bien me reprocher ?

— On vous reproche d'avoir abusé de votre situation pour ruiner un certain nombre de malheureux.

— Allons donc !

— Tous ceux qui ont affaire à vous, vous les mettent dedans...

— Vous aussi, monsieur le juge !

Savais-tu, dit l'autre jour Boireau à un de ses camarades, que c'est par les pattes que les sauterelles entendent ? Non... Eh bien, figure-toi que dernièrement ayant mis une sauterelle sur la table, j'ai frappé un grand coup dessous... la sauterelle a immédiatement fait un bond. Alors je lui ai arraché les pattes, je l'ai remise à la même place et j'ai de nouveau cogné sous la table : cette fois elle n'a pas sauté... ce qui prouve bien qu'elle n'entendait plus !

Iphigénie, cordon-bleu émerite, n'aime pas la musique. L'autre jour, comme sa maîtresse attelée à son piano jouait sans relâche du Wagner, elle entre brusquement au salon :

— Si madame continue à jouer comme cela, pour sûr que ma crème va tourner.

Le professeur explique les premières notions du style :

— Voyez-vous, la rencontre de deux a est toujours désagréable à l'oreille ; il faut donc l'éviter avec soin.

Ainsi, ne dites jamais : *Je vais à Amiens*. Dites plutôt : *Je vais à Perpignan*.

THÉÂTRE. — Dimanche 9 janvier, deuxième représentation de **La Mendiane de St-Sulpice**, le grand succès de l'Ambigu.

La Mendiane de Saint-Sulpice est un mélodrame en cinq actes et dix tableaux, de Xavier de Montépin et J. Dornay, qui fut joué pour la première fois le 20 décembre 1895, sur le théâtre de l'Ambigu à Paris, et repris le 15 octobre 1897 au Théâtre de la République. Le succès en est partout très vif. C'est du bon mélodrame, très bien fait, très intéressant. Le drame est tiré d'un roman. Il resserre dans l'espace d'une pièce qui dure quatre heures, une série d'événements extraordinaires qui remplissent trois volumes.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Au bon vieux temps des diligences, par L. Monnet, jolie brochure, avec couverture illustrée, fr. 1,50.
Casueries du Conteau caudois. Choix de morceaux amusants en patois et en français. La première série (2^e édition illustrée) et la seconde sont encore en vente, à fr. 1,50 la série.

Chansonnier caudois, par C. Dénéréaz, fr. 1,80.

Au même magasin : Cartes de visite, de félicitations et de faire-part. — Impressions de factures, en-têtes de lettres, cartes de commerce, etc.

Registres de toutes régularies et de tous formats. — *Confection sur commandes*. — Copie de lettres et journaux de bureaux.

Lausanne. — Imprimé à Guilloud-Howard.